

Traitement de semences

Une solution de traitement de semences est homologuée depuis 2022. Nos essais ont démontré l'intérêt de cette solution contre l'ascochytose, notamment lorsque la qualité sanitaire des semences n'est pas assurée ou lorsque les conditions climatiques sont propices à la maladie.

Spécialité commerciale	Usage légumineuses potagères (sèches)-Trt Sem. Plants (champignons (autres que pythiacées))	Nombre d'applications maximum	DAR (jours)	ZNT aquatique	DVP (m)	Mention d'avertissement (règlement CLP)	Mention de danger (règlement CLP)
PREPPER (1)	0,4 l/q	1	-	-	-	Danger	H317-H318-H411

(1) Uniquement en station industrielle fixe ou mobile.

La réglementation sur les produits phytosanitaires évolue (retraits, délai de commercialisation, etc.). Pour en savoir plus, consultez www.terresinovia.fr

AMM : Autorisation de mise sur le marché.

Règlement CLP (Classification labelling packaging) : règlement européen qui met en œuvre les recommandations internationales du SGH (Système général harmonisé).

Avant tout mélange, s'assurer du respect de la réglementation.

Consultez l'outil Mélanges en ligne sur le site de Terres Inovia : <https://www.terresinovia.fr/p/melanges-de-produits-phytosanitaires>